

# GLOSSAIRE I — TERMES FORESTIERS

**ACRE** : Ancienne unité de mesure de superficie correspondant à environ 43 000 pieds carrés ou 4 000 mètres carrés.

**AIRE DE DISTRIBUTION (de répartition)** : 1. Zone dans laquelle une plante vit et se reproduit naturellement. 2. Distribution géographique connue d'une plante ou d'un animal pendant une période définie.

**AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE** : Type d'aménagement où l'on tente de simuler les processus écologiques afin de maintenir une bonne diversité dans les paysages naturels et leur répartition, et d'assurer ainsi la pérennité des écosystèmes forestiers et des processus qui s'y déroulent.

**AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE** : Régime d'aménagement d'un territoire forestier qui vise à maintenir les capacités de production et de renouvellement de même que la diversité génétique, spécifique et écologique des écosystèmes forestiers.

**AMÉNAGEMENT MULTIRESSOURCES** : Le fait d'aménager la forêt en tenant compte de l'ensemble de ses ressources. Au lieu de viser seulement la production de matière ligneuse, il cherche à conserver la faune terrestre et aquatique et à améliorer ses conditions de vie.

**ANISOTROPE** : Se dit d'un corps qui ne possède pas les mêmes propriétés physiques et mécaniques dans toutes les directions. Ex. le bois

**ANTHROPIQUE** : Se dit de matériaux fabriqués ou modifiés par l'homme et dont les propriétés physiques ont été fortement altérées.

**AUTOTROPHE** : Qui peut utiliser le carbone minéral (ex. NH<sub>4</sub> ou NO<sub>3</sub>) comme source principale de carbone et qui peut utiliser comme source d'énergie l'oxydation d'éléments minéraux (chimiotrophe) ou l'énergie lumineuse (phototrophe) pour subvenir à ses besoins.

**BANDE RIVERAINE** : Une zone de végétation d'une largeur minimale de 10 à 15 mètres entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Naturelle, laissée à elle-même, elle remplit de multiples fonctions écologiques nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et au maintien de l'intégrité de leurs communautés biologiques.

**BASSIN VERSANT** : Région drainée par une partie ou par la totalité d'un ou plusieurs cours d'eau déterminés. Ex. bassin versant de la rivière Saint-François

**BIODIVERSITÉ** : Variété, distribution et abondance des animaux, plantes et microorganismes, des fonctions et processus écologiques qu'ils réalisent et de la diversité génétique qu'ils englobent, à l'échelle locale, régional ou du paysage.

**BIOMASSE FORESTIÈRE** : Constituée de toutes la flore et la faune retrouvées dans un écosystème forestier, incluant, par exemple, les champignons et les insectes. Habituellement, la biomasse forestière fait référence aux arbres et à leurs parties, troncs, branches, feuilles, cimes, souches et racines, qui seront destinés à la production d'énergie.

**BOIS COMPOSITE** : Bois fabriqué à base de particules de bois recyclées mélangées avec des résines polymères leur conférant résistance et flexibilité.

**BOIS D'APPARENCE** : Un grand nombre de produits finis en bois de résineux ou de feuillu. Il désigne en particulier les bois traités à usage extérieur, bardages, éléments décoratifs, moulures, composantes de portes et de fenêtres, revêtements de plancher et composantes de meuble.

**BOUTURE** : Partie d'une tige, d'un rameau, d'une racine, etc., détachée d'une plante et employée pour produire une nouvelle plante du même génotype (un clone).

**CADUC** : Se disent des feuilles et des organes qui se détachent de la plante à la fin de la saison de croissance. Ex. les feuilles des arbres qui tombent à l'automne

**CAMBIUM** : Couche de cellules non différenciées située entre bois et liber qui est en division active. Les nouvelles cellules produites par cette couche vont se différencier et accroître le diamètre de l'arbre.

**CANOPÉE** : La partie supérieure de la forêt, la tête des arbres les plus hauts de la forêt qui sont directement en contact avec l'atmosphère au-dessus de la forêt.

**CELLULOSE** : Hydrate de carbone qui est le principal constituant chimique du bois et qui forme la structure des cellules du bois.

**CERTIFICATION FORESTIÈRE** : Norme de certification environnementale détenue par certaines entreprises forestières. Pour obtenir cette



certification, les entreprises doivent démontrer qu'elles aménagent les forêts et utilisent les ressources forestières selon les principes d'aménagements durables des forêts. De plus, le maintien de la certification nécessite un suivi régulier des techniques utilisées par l'entreprise.

**CHABLIS** : Arbres, ou groupe d'arbres, renversés, déracinés, rompus par le vent ou brisés sous le poids de la neige, de la glace, ou de l'âge.

**CHANGEMENT CLIMATIQUE** : Tendances climatiques (ex. précipitations, température, rayonnement, vent ou ennuagement) s'éloignant considérablement des valeurs moyennes précédemment enregistrées et qui semble perdurer, entraînant des modifications des écosystèmes et des activités socioéconomiques.

**CHICOT** : Arbre mort ou partie d'arbre mort encore debout.

**CLASSE DE DENSITÉ** : Mesure qualitative décrivant le couvert forestier d'une surface donnée du point de vue de la fermeture du couvert, du nombre d'arbres, de la surface terrière ou du volume, par rapport à une norme préétablie.

**CLIMAT** : Ensemble de conditions météorologiques caractérisant les états de l'atmosphère, leur succession et leur fréquence en un lieu donné et sur une longue période.

**COHORTE** : Groupe d'arbres qui se développent après une perturbation, généralement du même âge, mais qui peut aussi comprendre des semis et des rejets d'une variété d'âges ainsi que des arbres qui étaient présents avant la perturbation.

**CONIFÈRE** : Arbre ou arbuste du groupe taxonomique des gymnospermes qui conserve généralement ses feuilles en hiver et qui, dans la plupart des cas, possède des graines insérées dans des cônes.

**CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER** : Un mode d'attribution du bois de la forêt du domaine public québécois. Ce contrat est destiné aux titulaires de permis d'usine de transformation du bois. Le détenteur d'un tel contrat se voit attribuer un volume de bois d'essences déterminées.

**COTYLÉDON** : Feuille embryonnaire formée dans la graine qui, le plus souvent, renferme des matières nutritives.

**COUVERT FORESTIER** : Ensemble des arbres d'un site forestier. Le couvert forestier est qualifié d'ouvert lorsqu'il est possible d'apercevoir le ciel entre les arbres, sinon il est dit fermé.

**CYCLE DU CARBONE** : Cycle dans lequel le gaz carbonique est fixé lors de la photosynthèse ou la chimiosynthèse par l'action des végétaux ou des microorganismes, consommé sous forme d'hydrates de carbone, de protéines et de lipides par la plupart des animaux et plantes non chlorophylliennes, et finalement retourné à son état originel par la respiration des êtres vivants et la putréfaction des plantes et des animaux morts.

**DÉBARDAGE** : Opération qui consiste à transporter les arbres abattus ou les billes de la forêt jusqu'à une route carrossable ou jusqu'à une rivière où ils seront flottés.

**DÉCIDU** : Se dit d'un arbre dont les feuilles se détachent et tombent à la fin de la saison de croissance. Ex. l'érable à sucre

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. Le développement durable vise à satisfaire les besoins fondamentaux de tous et à fournir à chacun la possibilité de vivre une vie meilleure selon ses aspirations.

**DOMAINE BIOCLIMATIQUE** : Territoire caractérisé par la nature de la végétation de fin de succession exprimant l'équilibre entre le climat et les sites mésiques.

**DRAGEON** : Pousse naissant au-dessous du niveau du sol, soit d'une racine, soit d'un rhizome.

**ÉCLAIRCIE** : Coupe partielle ou méthode d'espacement pratiquée dans un peuplement non arrivé à maturité, destinée à accélérer la croissance des arbres restants. Il existe plusieurs types d'éclaircie : chimique, commerciale, en rangée, génétique, jardinatoire, libre, naturelle, par espacement, par le bas, par le haut, précommerciale, systématique.

**ÉCOSYSTÈME** : Système fonctionnel constitué d'une communauté d'êtres vivants et de leur environnement.

**ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL** : Écosystème forestier possédant, notamment, un caractère rare ou ancien et présentant un intérêt particulier pour la conservation de la diversité biologique.

**ENSEMBLE PHYSIOGRAPHIQUE** : Portion de territoire caractérisé par un agencement particulier des principales composantes du relief (altitude, dénivellation et pente). L'ensemble physiographique, qui est représenté sur des cartes à l'échelle 1/250 000, regroupe des districts présentant des similarités du point de vue du relief. Ex. Plateforme appalachienne



**ENSEMENCEMENT** : Dissémination de graines à la main ou à la machine dans le processus de régénération. Il existe plusieurs types d'ensemencement : à la volée, aérien, direct, en ligne, en rangée, hydraulique, naturel, par bandes, sous abri, sous couvert, sur plateaux.

**ÉPIDÉMIE** : Développement d'une population végétale, animale ou virale qui s'accroît rapidement jusqu'à un niveau anormalement élevé et généralement nuisible.

**ÉQUIENNE** : Se dit d'un peuplement forestier dont les arbres sont sensiblement du même âge.

**ÉRABLIÈRE** : Peuplement feuillu dominé par l'érable à sucre.

**ÉROSION** : 1) Usure du relief terrestre par les eaux courantes, le vent, la glace ou par d'autres agents géologiques, y compris des processus comme la reptation gravitationnelle; 2) Décollement et transport du sol ou de la roche par l'eau, le vent, la glace ou la gravité.

**ESPÈCE EXOTIQUE** : Espèce introduite d'un pays étranger ou croissant hors de son aire de distribution naturelle.

**ESPÈCE INDIGÈNE** : Espèce qu'on trouve normalement dans un écosystème donné.

**ESPÈCE MENACÉE** : Toute espèce indigène animale ou végétale qui sera vraisemblablement menacée d'extinction au Canada si les facteurs qui la rendent vulnérable ne sont pas éliminés.

**ESPÈCE VULNÉRABLE** : Espèce qui est particulièrement en péril à cause du nombre limité d'individus ou de son aire de répartition restreinte, due à la perte d'habitat ou à toute autre raison.

**EUTROPHISATION** : Désigne originellement le caractère eutrophe d'un milieu aquatique, c'est-à-dire la richesse en éléments nutritifs. À partir des années 1970, le terme a été employé pour qualifier la dégradation des lacs par excès de nutriments (azote, carbone, et phosphore).

**ÉVAPOTRANSPIRATION** : Processus combinés par lesquels l'eau est transportée de la surface terrestre à l'atmosphère. Cette eau provient à la fois de l'évaporation des liquides et des solides et de la transpiration des plantes.

**EXPLOITATION FORESTIÈRE** : 1. Coupe et enlèvement des arbres dans une région forestière. 2. Ensemble des opérations comprenant la récolte du bois, le débusquage, la vidange, le façonnage et la transformation partielle des arbres, des grumes et d'autres produits forestiers, la récupération des sous-produits.

**FERME FORESTIÈRE** : C'est une terre à bois privée que l'on entretient comme un jardin potager pour qu'il y ait toujours des arbres à cueillir et d'autres en croissance.

**FEUILLU** : Arbre angiosperme portant des feuilles à limbes relativement larges qui, dans les régions tempérées, tombent normalement tous les ans.

**FIDUCIE FONCIÈRE** : C'est une société privée, à but non lucratif, dont la mission première est la protection de ressources naturelles, telles que des territoires agricoles ou forestiers ou encore des sites naturels, historiques ou récréatifs.

**FIXATION** : Processus dans un sol par lequel certains éléments chimiques essentiels à la croissance des plantes sont convertis d'un état soluble ou échangeable à un état beaucoup moins soluble ou non échangeable. Ex. la fixation du carbone

**FORESTERIE** : Ensemble des sciences, des arts et des activités, qui ont pour objet la conservation, l'aménagement, la gestion des forêts et des domaines forestiers ainsi que leur création, en vue de la consommation et du renouvellement de leurs ressources matérielles et immatérielles. Il existe différents types de foresterie : à objectifs multiples, à rendement soutenu commercial, de plantation, durable, extensive, industrielle, intensive, rurale, sociale, urbaine.

**FORÊT BORÉALE** : Une des trois zones forestières dans le monde; elle est située dans les régions nordiques et est caractérisée par la prédominance de conifères.

**FORÊT HABITÉE** : Un espace forestier adjacent aux territoires municipaux, territoires que les collectivités perçoivent généralement comme leur milieu de vie traditionnel. Il s'agit d'une approche de développement régional qui, dans ses grandes lignes, vise à accroître l'activité économique d'un territoire forestier en amenant la population à participer à sa gestion et à la mise en valeur de l'ensemble de ses ressources.

**FORÊT MÉRIDIONALE** : Fais référence à un territoire forestier possédant des caractéristiques semblables au niveau de l'aspect juridique et de sa nature biologique. Ex. La forêt méridionale des Cantons de l'Est est à la fois feuillue/mixte et de tenure privée.

**FUT** : Axe principal d'un arbre capable de produire des billes de sciage, des billes de placage, de grands poteaux ou du bois à pâte.



**GESTION INTÉGRÉE ou AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES** : Il s'agit d'une démarche qui vise à réunir, autour d'une même table, différents utilisateurs de la forêt avec le dessein de convenir du meilleur scénario pour mettre le territoire en valeur.

**GRUME** : Tronc d'un arbre abattu détaché de sa partie attenante aux racines, écimé et ébranché.

**HABITAT** : Milieu naturel où vit un organisme ou une population. Le terme désigne non seulement le lieu, mais aussi les ressources nécessaires à l'organisme ou la population pour survivre, s'alimenter et se reproduire.

**HABITAT FAUNIQUE** : Milieu dans lequel une espèce animale donnée trouve l'abri et la nourriture nécessaires à sa survie, de même que les conditions propices à sa reproduction. Au Québec, l'habitat faunique est un type d'aires protégées. Dans ce cas, l'habitat en question fait référence à un habitat de haute qualité ou l'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable.

**HECTARE** : Unité métrique de superficie, qui correspond à 100 mètres sur 100 mètres (10 000 m<sup>2</sup>) ou 2 471 acres.

**HÉMICELLULOSE** : Polyholosides présents dans les membranes intercellulaires et les parois cellulaires des plantes. Facilement décomposables par de l'acide dilué, ils donnent plusieurs types de sucres simples.

**HÉTÉROTROPHE** : Se dit d'un organisme qui ne peut utiliser les composés minéraux comme seule source d'énergie et dont la nutrition exige l'absorption de matières organiques.

**HYGROSCOPICITÉ** : Capacité d'une substance à absorber et à retenir l'humidité.

**INDUSTRIE DU BOIS DE SCIAGE** : Secteur de l'industrie forestière qui a pour objet la transformation des grumes en sciages marchands et en produits secondaires.

**INÉQUIENNE** : Se dit d'un peuplement forestier dont les arbres sont d'âges nettement différents.

**INSECTE RAVAGEUR** : Insecte capable de nuire à un peuplement forestier.

**INVENTAIRE FORESTIER** : Relevé d'une zone forestière visant à préciser des données comme la superficie, l'état, la composition, la densité et les essences, pour des fins précises comme la planification, l'achat, l'évaluation, l'aménagement ou la récolte.

**LIGNINE** : Mince couche de cimentation entre les cellules, localisée principalement dans la paroi secondaire et la lamelle centrale.

**LIGNOCELLULOSE (MATIÈRE LIGNEUSE)** : Matière solide dont le bois est fait, qui correspond généralement à la substance exempte de produits extractibles qui compose les parois cellulaires.

**MARCOTTE** : Branche tenant à la plante mère et couchée en terre pour qu'elle s'enracine et produise un nouveau sujet (un clone) après séparation de la plante mère.

**MICROORGANISME** : Organisme microscopique uni- ou multicellulaire, comme les bactéries, les virus, les levures, les algues, les champignons et les Protozoaires.

**MILIEU HUMIDE** : Territoire saturé d'eau assez longtemps pour que s'installent des sols hydromorphes, une végétation hydrophile et différentes formes d'activités biologiques adaptées aux milieux humides ou aquatiques.

**NANOMATÉRIAU** : Un nanomatériau (ou nanotechnologie) est un matériau, de tout type (métallique, organique, céramique, polymère) restructuré à un niveau atomique ou moléculaire (de l'ordre de 1 à 100 nanomètres) sous la forme de nanoparticule, de nanotube, de nanofibre ou de nanofilm. À cette échelle, ses propriétés physicochimiques sont très différentes de celles usuellement connues à l'échelle « courante », et des applications nouvelles peuvent donc être envisagées, notamment dans le domaine de la mécanique.

**NAPPE PHRÉATIQUE** : Niveau supérieur d'une eau souterraine dormante ou naturellement mobile sous laquelle le sol est saturé d'eau, excepté là où cette surface est imperméable.

**NICHE ÉCOLOGIQUE** : Cadre écologique auquel un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces sont adaptés. Milieu de vie normal d'une espèce, définis par l'ensemble des conditions physiques et géographiques qui le caractérisent.

**PARC PROVINCIAL** : Catégorie de zone protégée dont l'objectif est de protéger les zones naturelles, esthétiques et remarquables d'intérêt provincial, national ou international à des fins scientifiques, éducatives et récréatives. Il s'agit d'aires naturelles relativement grandes où l'activité humaine n'a pas eu d'influence majeure et où il est interdit de prélever quoi que ce soit à des fins commerciales.

**PERTURBATION** : Dérangement ou bouleversement dans l'évolution naturelle de la végétation, du sol ou d'un autre élément de l'écosystème. Une perturbation peut être d'origine naturelle (feux, épidémies, chablis, etc.) ou anthropique (coupes, etc.).

**PESSIÈRE** : Peuplement résineux dominé par l'épinette noire ou rouge.



- PEUPELEMENT** : Ensemble d'arbres ayant une uniformité jugée suffisante quant à sa composition floristique, sa structure, son âge, sa répartition dans l'espace, sa condition sanitaire, etc., pour se distinguer des peuplements voisins, et pouvant ainsi former une unité élémentaire sylvicole ou d'aménagement.
- PHOTOSYNTÈSE** : Production de composés organiques, notamment de glucides, dans les cellules chlorophylliennes des végétaux à partir de dioxyde de carbone, d'eau et d'enzymes en présence de lumière comme source d'énergie.
- PINÈDE** : Peuplement résineux dominé par le pin. Ex. Pinède grise (pin gris)
- PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER** : Plan général visant l'aménagement d'un territoire forestier, qui couvre habituellement une révolution entière et comprend les objectifs, les activités prescrites et les normes à suivre pour atteindre les buts visés.
- POLLINISATION** : Dépôt du grain de pollen sur l'organe réceptif femelle d'une plante.
- POOL GÉNÉTIQUE (réservoir de gènes)** : Tous les gènes d'une espèce, d'une sous-espèce, ou d'un groupe d'organismes se reproduisant entre eux.
- POSSIBILITÉ FORESTIÈRE** : Volume maximal de bois qu'un producteur peut prélever annuellement et à perpétuité, dans une aire donnée, sans en réduire la capacité de production.
- POTASSE** : Un minéral composé de carbonate et de chlorure de potassium. La potasse était autrefois obtenue par macération de cendres végétales dans l'eau. Elle est utilisée pour la confection de produits de nettoyage et comme engrais.
- POURVOIRIE** : Au Québec, établissement qui offre des installations et des services pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage. Les services généralement offerts par la pourvoirie comprennent l'hébergement, le transport, la location d'équipements, les services de guides et, éventuellement, les services relatifs à la pratique d'autres activités récréatives.
- PUITS DE CARBONE** : Zone où le taux d'absorption du carbone par les organismes vivants excède le taux de rejet; le surplus est séquestré activement sous forme organique ou inorganique.
- RAMEAU** : Jeune branche chez les végétaux ligneux.
- RAVAGEUR** : Organisme, insecte, pathogène, mammifère capable de nuire à un peuplement forestier.
- REBOISEMENT** : Reconstitution du couvert forestier par des moyens naturels ou artificiels, tels la plantation et l'ensemencement.
- RÉGÉNÉRATION NATURELLE** : Renouveau du couvert arboré par l'établissement naturel de jeunes arbres.
- RÉGÉNÉRATION FEUILLUE** : Peuplement feuillu en régénération (type de couvert feuillu et entre 2 et 7 m de hauteur).
- RÉGÉNÉRATION MÉLANGÉE** : Peuplement mélangé en régénération (type de couvert mélangé et entre 2 et 7 m de hauteur).
- RÉGÉNÉRATION RÉSINEUSE** : Peuplement résineux en régénération (type de couvert résineux et entre 2 et 7 m de hauteur).
- REJET** : Pousse adventive issue de la souche d'une plante ou d'un arbre.
- RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE** : Ensemble des cours d'eau (fleuves, rivières, ruisseaux, etc.) permanents ou temporaires qui drainent une région plus ou moins étendue.
- RÉSERVE ÉCOLOGIQUE** : Au Québec, territoire constitué à même les terres publiques en vue de la conservation de ce territoire à l'état naturel, de la sauvegarde des espèces animales et végétales menacées, de la recherche scientifique et de l'éducation.
- RÉSERVE FAUNIQUE** : Territoire constitué en vue de la protection de la faune, où l'utilisation des ressources est réglementée.
- RÉSERVE FORESTIÈRE** : Territoire désigné et constitué en vertu d'une loi ou d'un règlement afin de lui offrir la protection souhaitée, légale ou autre.
- RÉSERVE NATURELLE AMÉNAGÉE** : Catégorie de zone protégée dont l'objectif est d'assurer les conditions nécessaires pour protéger des espèces, des groupes d'espèces, des communautés biotiques ou des réalités physiques de l'environnement qui présentent une certaine importance, lorsque ceux-ci ont besoin de l'intervention humaine pour continuer d'exister. L'exploitation contrôlée de certaines ressources peut être permise.
- RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE** : Catégorie de zone protégée dont les objectifs sont de protéger la nature et éliminer tout dérangement des phénomènes naturels afin de disposer d'exemples écologiques représentatifs du milieu naturel à des fins scientifiques, de suivi environnemental et d'éducation et afin de maintenir les ressources génétiques dans un état dynamique et évolutif.





- RÉSINEUX** : Groupe d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux (gymnospermes) contenant de la résine, produisant des cônes et possédant pour feuilles des aiguilles ou des écailles.
- RESPIRATION** : Chez les végétaux, processus qui comprend la décomposition de substances à base de carbone (respiration de maintien ou de croissance) ainsi que certaines réactions lors de la photosynthèse (photorespiration), et qui occasionne le rejet de dioxyde de carbone.
- RESSOURCE FORESTIÈRE** : Toutes les ressources et les valeurs associées aux écosystèmes forestiers, qu'elles soient biotiques (vivant) ou abiotiques (inerte ex. roche), sociales ou économiques, y compris les animaux, les arbres, les autres espèces végétales, le sol, l'eau et l'air, ainsi que les valeurs récréatives, spirituelles et patrimoniales.
- RESSOURCE RÉCRÉATIVE** : Caractéristique récréative, panorama, milieu sauvage ou paysage qui ont une valeur récréative, ou installation de loisirs.
- RESSOURCE RENOUVELABLE** : Ressource dont les stocks sont disponibles pour l'utilisation à différents intervalles de temps et dont l'utilisation actuelle ne réduit pas les disponibilités futures.
- SAPINIÈRE** : Peuplement résineux dominé par le sapin ou l'épinette blanche.
- SÉDIMENT** : Matériel solide déposé après avoir été en suspension dans un liquide.
- SEMPERVIRENTE (ARBRE À FEUILLAGE PERSISTANT)** : Arbres dont les feuilles ou les aiguilles demeurent en place toute l'année, sans chute périodique marquée.
- SURFACE FOLIAIRE** : C'est la surface totale des feuilles directement éclairée par les rayons du soleil.
- SYLVICULTURE** : Art et science qui s'intéressent à l'établissement, à la croissance, à la composition, à la santé et à la qualité des forêts et des territoires forestiers afin de répondre, sur une base durable, aux divers besoins et valeurs des propriétaires et de la société.
- TÉGUMENT** : Enveloppe de la graine.
- TENURE PRIVÉE** : Terrain appartenant à une personne physique ou morale.
- TENURE PUBLIQUE** : Au Canada, terre publique dont la gestion relève des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux.
- UNITÉ D'AMÉNAGEMENT FORESTIER** : Superficie d'un terrain forestier exploité comme unité pour produire un rendement soutenu de matière ligneuse et autres ressources s'il y a lieu. Cette unité peut recouvrir la totalité d'une province ou d'un territoire, une subdivision provinciale d'aménagement, une concession forestière, etc.
- VALEUR AJOUTÉE** : Procédé conférant une valeur accrue à un produit primaire au fur et à mesure qu'il franchit diverses étapes de transformation.
- VÉGÉTATION** : Ensemble des plantes qui poussent sur un territoire.
- VERGLAS** : Dépôt de glace, généralement homogène et transparent, provenant de la congélation de gouttelettes de bruine ou de gouttes de pluie, en surfusion, sur les objets dont la surface est à une température inférieure à 0 degré C ou très peu supérieure.
- ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE** : Territoire établi par le gouvernement québécois et destiné au contrôle du niveau d'exploitation des ressources fauniques.

**Source** : ORDRES DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC. 2003. Dictionnaire de la foresterie, Éd. Spéciale XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, Bibliothèque nationale du Canada, 744p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS, [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, [www.mrn.gouv.qc.ca](http://www.mrn.gouv.qc.ca)

PARTENARIAT INNOVATION FORÊT, [www.partenariat.qc.ca/pdf2/OT-110.pdf](http://www.partenariat.qc.ca/pdf2/OT-110.pdf)

INDUSTRIE CANADA, [www.ic.gc.ca](http://www.ic.gc.ca)

